

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :**

Relevé des décisions du bureau communautaire du 6 juin 2019.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte-rendu du conseil communautaire du 4 avril 2019.

**A DESIGNER A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (M. XAVIER VANDERBISE NE PREND PAS PART AU VOTE)** M. Paul MIGUEL pour siéger au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « ID 77 ».

**A DESIGNER A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** en tant que représentants de la CAPVM à l'assemblée générale de l'association des villes universitaires de France (AVUF) : titulaire : M. Gérard Eude et suppléant : Mme Stéphanie Ursulet.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'adhérer à l'association « Réserves Naturelles de France » et de désigner en tant que représentants de la CAPVM au sein de l'association « Réserve Naturelle de France » : titulaire : Mme Colette BOISSOT et suppléant : M. Alain LECLERC.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget principal 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
45 304 414.89	59 569 975.84
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE: +14 265 560.95</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
124 064 207.99	141 947 018.45
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 17 882 810.46</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat SITBCCE (*)	Résultat clôture 2018
Inv.	-29 971 913.50	0.00	14 265 560.95	13 710.84	-15 692 641.71
Fonc.	29 516 400.65	-19 597 213.78	17 882 810.46	225 852.70	28 027 850.03
	-455 512.85	-19 597 213.78	32 148 371.41	239 563.54	12 335 208.32

(\*) Dissolution du SITBCCE le 29 juin 2018 par arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI/N°44

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget principal 2018 dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
45 304 414.89	59 569 975.84	30 888 637.26	31 642 934.51
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE: +14 265 560.95</b>		<b>SOLDE DES RAR : + 754 297.25</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
124 064 207.99	141 947 018.45
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 17 882 810.46</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat SITBCCE (*)	Résultat clôture 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv.	-29 971 913.50	0.00	14 265 560.95	13 710.84	-15 692 641.71	754 297.25	-14 938 344.46
Fonc.	29 516 400.65	-19 597 213.78	17 882 810.46	225 852.70	28 027 850.03	0.00	28 027 850.03
	-455 512.85	-19 597 213.78	32 148 371.41	239 563.54	12 335 208.32	754 297.25	13 089 505.57

(\*) Dissolution du SITBCCE le 29 juin 2018 par arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI/N°44

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'affecter pour le budget principal une partie de l'excédent de fonctionnement**, soit 14 938 344.46 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 13 089 505.57 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Marne la Vallée/ Val Maubuée 2018** par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 112 735.15	2 331 643.45
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 218 908.30</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 101 327.49	2 548 033.80
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 446 706.31</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv	1 784 433.37	0.00	218 908.30	2 003 341.67
Expl	770 780.26	0.00	446 706.31	1 217 486.57
	<u>2 555 213.63</u>	<u>0.00</u>	<u>665 614.61</u>	<u>3 220 828.24</u>

**A DECLARE** Que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget assainissement secteur Marne la Vallée/ Val Maubuée 2018, dont la balance se présente comme suit :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 112 735.15	2 331 643.45	2 176 188.85	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 218 908.30</b>		<b>SOLDE RAR : - 2 176 188.85</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
2 101 327.49	2 548 033.80
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 446 706.31</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	1 784 433.37	0.00	218 908.30	2 003 341.67	-2 176 188.85	-172 847.18
Expl	770 780.26	0.00	446 706.31	1 217 486.57	0.00	1 217 486.57
	<u>2 555 213.63</u>	<u>0.00</u>	<u>665 614.61</u>	<u>3 220 828.24</u>	<u>-2 176 188.85</u>	<u>1 044 639.39</u>

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget assainissement secteur Marne la Vallée/ Val Maubuée une partie de l'excédent d'exploitation, soit 172 847.18 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 1 044 639.39 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 053 909.44	4 025 572.12
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 971 662.68</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 647 591.78	4 050 411.71
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 402 819.93</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv	1 607 552.10	0,00	971 662.68	2 579 214.78
Expl	248 034.70	-130 597.78	402 819.93	520 256.85
	1 855 586.80	-130 597.78	1 374 482.61	3 099 471.63

**A DECLARE** Que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget assainissement secteur Marne et Chantereine 2018, dont la balance se présente comme suit

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 053 909.44	4 025 572.12	3 528 318.66	1 522 000.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 971 662.68</b>		<b>SOLDE RAR : - 2 006 318.66</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 647 591.78	4 050 411.71
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 402 819.93</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	1 607 552.10	0,00	971 662.68	2 579 214.78	-2 006 318.66	572 896.12
Expl	248 034.70	-130 597.78	402 819.93	520 256.85	0.00	520 256.85
	1 855 586.80	-130 597.78	1 374 482.61	3 099 471.63	-2 006 318.66	1 093 152.97

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de reporter pour le budget assainissement secteur Marne et Chantereine le solde d'exécution constaté en section d'investissement de 572 896.12 euros (compte 001),

**A DECIDE** De reporter l'excédent constaté en section d'exploitation de 520 256.85 euros (Compte 002).

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe assainissement secteur Brie francilienne exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 427 128.72	1 036 485.99
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 2 390 642.73</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 245 847.59	1 894 150.73
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 648 303.14</b>	

## Résultat de clôture

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv.	2 128 671.99	0.00	-2 390 642.73	-261 970.74
Expl.	<u>912 933.66</u>	<u>-137 703.01</u>	<u>648 303.14</u>	<u>1 423 533.79</u>
	3 041 605.65	-137 703.01	-1 742 339.59	1 161 563.05

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes le compte administratif du budget annexe assainissement secteur Brie francilienne exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

### INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 427 128.72	1 036 485.99	1 994 653.41	1 367 000.00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 2 390 642.73</b>		<b>SOLDE RAR : - 627 653.41</b>	

### EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 245 847.59	1 894 150.73
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 648 303.14</b>	

### Résultat cumulé

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv.	2 128 671.99	0.00	-2 390 642.73	-261 970.74	-627 653.41	-889 624.15
Expl.	<u>912 933.66</u>	<u>-137 703.01</u>	<u>648 303.14</u>	<u>1 423 533.79</u>	<u>0.00</u>	<u>1 423 533.79</u>
	3 041 605.65	-137 703.01	-1 742 339.59	1 161 563.05	-627 653.41	533 909.64

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget annexe assainissement secteur Brie francilienne une partie de l'excédent d'exploitation, soit 889 624.15 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 533 909.64 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe eau exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

### INVESTISSEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
52 680.32	451 823.84
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 399 143.52</b>	

### EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
33 977.51	343 022.63
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 309 045.12</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv	119 056.50	0,00	399 143.52	518 200.02
Expl	<u>468 958.72</u>	<u>-444 242.50</u>	<u>309 045.12</u>	<u>333 761.34</u>
	588 015.22	-444 242.50	708 188.64	851 961.36

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes le compte administratif du budget annexe eau exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
52 680.32	451 823.84	840 943.06	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 399 143.52</b>		<b>SOLDE RAR : - 840 943.06</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
33 977.51	343 022.63
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 309 045.12</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	119 056.50	0,00	399 143.52	518 200.02	-840 943.06	-322 743.04
Expl	<u>468 958.72</u>	<u>-444 242.50</u>	<u>309 045.12</u>	<u>333 761.34</u>	<u>0.00</u>	<u>333 761.34</u>
	588 015.22	-444 242.50	708 188.64	851 961.36	-840 943.06	11 018.30

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget annexe eau une partie de l'excédent d'exploitation, soit 322 743.04 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation soit 11 018.30 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe restaurant communautaire exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
161 996.15	163 591.34
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 595.19</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 399 442.65	1 451 718.93
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 52 276.28</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv	-48 124.28	0,00	1 595.19	-46 529.09
Fonct	<u>104 860.62</u>	<u>-56 607.28</u>	<u>52 276.28</u>	<u>100 529.62</u>
	56 736.34	-56 607.28	53 871.47	54 000.53

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget annexe restaurant communautaire exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
161 996.15	163 591.34	3 913.35	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 1 595.19</b>		<b>SOLDE RAR : -3 913.35</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 399 442.65	1 451 718.93
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 52 276.28</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	-48 124.28	0,00	1 595.19	-46 529.09	-3 913.35	-50 442.44
Fonct	<u>104 860.62</u>	<u>-56 607.28</u>	<u>52 276.28</u>	<u>100 529.62</u>	<u>0,00</u>	<u>100 529.62</u>
	56 736.34	-56 607.28	53 871.47	54 000.53	-3 913.35	50 087.18

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget annexe restaurant communautaire une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 50 442.44 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 50 087.18 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe immeubles de rapport exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
642 330.92	306 727.61
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : -335 603.31</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
763 655.99	993 137.21
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 229 481.22</b>	

### Résultat de clôture

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv	354 110.35	0.00	-335 603.31	18 507.04
Fonct	<u>211 809.01</u>	<u>0.00</u>	<u>229 481.22</u>	<u>441 290.23</u>
	565 919.36	0.00	-106 122.09	459 797.27

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget annexe immeubles de rapport exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

### INVESTISSEMENT

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
642 330.92	306 727.61	69 075.23	0.00
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : -335 603.31</b>		<b>SOLDE RAR : -69 075.23</b>	

### FONCTIONNEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
763 655.99	993 137.21
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 229 481.22</b>	

### Résultat cumulé

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Restes à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv	354 110.35	0.00	-335 603.31	18 507.04	-69 075.23	-50 568.19
Fonct	<u>211 809.01</u>	<u>0.00</u>	<u>229 481.22</u>	<u>441 290.23</u>	<u>0.00</u>	<u>441 290.23</u>
	565 919.36	0.00	-106 122.09	459 797.27	-69 075.23	390 722.04

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget annexe immeubles de rapport une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 50 568.19 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 390 722.04 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe Canalisation Transport exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

### INVESTISSEMENT

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
124 792.52	262 766.17
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 137 973.65</b>	

### EXPLOITATION

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 281 470.01	1 405 739.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 144 268.99</b>	



**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv.	515 256.15	0.00	137 973.65	653 229.80
Expl.	<u>172 777.46</u>	<u>0.00</u>	<u>144 268.99</u>	<u>317 046.45</u>
	688 033.61	0.00	282 242.64	970 276.25

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget annexe Canalisation Transport exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
124 792.52	262 766.17	708 192.00	0.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 137 973.65</b>		<b>SOLDE RAR : - 708 192.00</b>	

**EXPLOITATION**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
1 261 470.01	1 405 739.00
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 144 268.99</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv.	515 256.15	0.00	137 973.65	653 229.80	-708 192.00	-54 962.20
Expl.	<u>172 777.46</u>	<u>0.00</u>	<u>144 268.99</u>	<u>317 046.45</u>	<u>0.00</u>	<u>317 046.45</u>
	688 033.61	0.00	282 242.64	970 276.25	-708 192.00	262 084.25

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter budget annexe Canalisation Transport une partie de l'excédent d'exploitation, soit 54 962.20 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent d'exploitation, soit 262 084.25 euros en report à nouveau de la section d'exploitation.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte de gestion du budget annexe Nautil exercice 2018 par le Trésorier Principal, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 988 181.18	1 213 438.48	395 335.60	350 000
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 774 742.70</b>		<b>SOLDE RAR : - 45 335.60</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 905 959.05	4 162 168.99
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 256 209.94</b>	

**Résultat de clôture**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018
Inv.	327 327.80	0.00	-774 742.70	-447 414.90
Fonct.	<u>728 710.14</u>	<u>-441 078.20</u>	<u>256 209.94</u>	<u>543 841.88</u>
	1 056 037.94	-441 078.20	-518 532.76	96 426.98

**A DECLARE** Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** (M. Paul Miguel, Président, ne prend pas part aux votes) le compte administratif du budget annexe Nautil exercice 2018, dont la balance se présente ainsi :

**INVESTISSEMENT**

REALISE		RESTES A REALISER	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 988 181.18	1 213 438.48	395 335.60	350 000
<b>DEFICIT SUR L'EXERCICE : - 774 742.70</b>		<b>SOLDE RAR : - 45 335.60</b>	

**FONCTIONNEMENT**

REALISE	
DEPENSES	RECETTES
3 905 959.05	4 162 168.99
<b>EXCEDENT SUR L'EXERCICE : + 256 209.94</b>	

**Résultat cumulé**

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'Inv.	Résultat de l'exercice 2018	Résultat clôture 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat cumulé 2018
Inv.	327 327.80	0.00	-774 742.70	-447 414.90	-45 335.60	-492 750.50
Fonct.	<u>728 710.14</u>	<u>-441 078.20</u>	<u>256 209.94</u>	<u>543 841.88</u>	<u>0.00</u>	<u>543 841.88</u>
	1 056 037.94	-441 078.20	-518 532.76	96 426.98	-45 335.60	51 091.38

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'affecter pour le budget annexe Nautil une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 492 750.50 euros au compte 1068, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

**A DECIDE** D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 51 091.38 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 2019 budget principal dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>	
Dépenses	106 416 569.32 €
Recettes	106 416 569.32 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	7 020 942.21 €
Recettes	7 020 942.21 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 2019 budget annexe assainissement secteur Val Maubuée dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 185 777.75 €
Recettes	1 185 777.75 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 2019 budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>	
Dépenses	85 214.00 €
Recettes	85 214.00 €

<u>Exploitation</u>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la décision modificative n°1 budget annexe immeuble de rapport dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 780 048.98 €
Recettes	1 780 048.98 €

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'amortissement de la soulte du prêt CDC réalisé le 1<sup>er</sup> septembre 2018**

**A DECIDE** D'amortir le montant total de la soulte pour 4 546 647,19 €. La période d'amortissement doit être au maximum égale à la durée résiduelle du prêt réaménagé, soit 16 années, à compter de 2019. Le montant annuel de l'amortissement est de 284 165,45€.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'amortissement de la soulte de l'emprunt Caisse d'Epargne Ile-de-France au 5 mars 2019**

**A DECIDE** D'amortir le montant total de la soulte pour 1 657 228,02 €. La période d'amortissement doit être au maximum égale à la durée résiduelle moyenne des prêts réaménagés, soit 10 années, à compter de 2019. Le montant annuel de l'amortissement est de 165 722,80€.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'autoriser le Trésorier Principal à rectifier l'imputation de la subvention versée à l'ex Communauté d'agglomération Marne et Chantereine pour la construction d'une médiathèque à Vaires-sur-Marne pour la médiathèque de Vaires sur Marne imputée à tort en section de fonctionnement.**

**A DECIDE** Que la rectification consistera à créditer le compte 1321 en débitant le compte 1068

**A AUTORISE** Le Président à signer tout document afférent à ce sujet.

**A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le coefficient multiplicateur à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au montant de la Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,20 (soit +0.05).

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES** le versement en 2019 d'un fonds de concours de 332 184 € au profit de la commune de Chelles ;

**A DECIDE** Que ce fonds de concours financera le programme d'investissement 2019 présenté ci-dessous :

Nature des travaux	Montant des travaux
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface à la rue de la Haute Borne	71 140.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface au chemin de la Guette	68 300.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface à la rue Duchesne	13 300.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface à la rue de Brou	64 100.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface au chemin du Sempin (partie 1)	74 200.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface au chemin du Sempin (partie 2)	47 800.00 €
Purge et renforcement de la structure -application d'un revêtement de surface à la rue du bel air	55 700.00 €
Reprise de chaussée avenue Claude Bernard	188 500.00 €
Reprise de chaussée et de trottoirs avenue Beauséjour	255 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>838 040.00 €</b>

**A CREE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l' « Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne » sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière à compter du 1er juillet 2019,

**A DIT** Que la CAPVM reprend l'actif et le passif de l'EPIC au sein de l'activité Promotion touristique et DECIDE son affectation à ladite régie.

**A DECIDE** Que le Conseil d'Exploitation sera composé de 18 membres répartis en deux collèges comme suit :

- Le premier collège est constitué de représentants désignés par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce collège détient la majorité des sièges du comité de direction. Le nombre de membres de ce collège est fixé par délibération du conseil communautaire à 12 membres titulaires et autant de suppléants. Les représentants du premier collège seront élus par le conseil communautaire au scrutin de liste majoritaire.
  - Le second collège est constitué de représentants des professions et organismes du territoire intercommunal intéressés au développement touristique. Le nombre de membres de ce collège est fixé par délibération du conseil communautaire à 6 membres titulaires et autant de suppléants. Il doit permettre la représentation des secteurs d'activités suivants :
    - Sports et loisirs
    - Entreprises commerçants, restaurateurs, hôteliers
    - Patrimoine
    - Culturel
    - Nature, fluvial et fluvestre
    - Institutionnels du tourisme.
- Les représentants du second collège seront désignés par le Président.

**A APPROUVE** Les statuts de l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne.

**A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** à l'élection de douze délégués titulaires et douze suppléants de la communauté d'agglomération au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme Paris – Vallée de la Marne, régie dotée de la seule autonomie financière, conformément à ses statuts.  
Sont proclamés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Marie-Hélène GERVAIS</li> <li>- Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT</li> <li>- Mme Claudine THOMAS</li> <li>- M. Xavier VANDERBISE</li> <li>- Mme Françoise BLESSON</li> <li>- Mme Chantal BEAUDRY</li> <li>- M. André YUSTE</li> <li>- Mme Pascale NATALE</li> <li>- M. Pascal ROUSSEAU</li> <li>- Mme Nadia DRIEF</li> <li>- M. Jacky FROSSARD</li> <li>- Mme Isabelle RECIO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Antonio DE CARVALHO</li> <li>- M. Michel BOUGLOUAN</li> <li>- M. Frank BILLARD</li> <li>- M. Jacqui CUISINIER</li> <li>- M. Alain ALBARET</li> <li>- Mme Danielle BUTUL</li> <li>- M. Eric MONCORGE</li> <li>- M. Daniel VACHEZ</li> <li>- Mme Nadine LOPES</li> <li>- M. François BOUCHART</li> <li>- Mme Nicole VERTENEUILLE</li> <li>- Mme Claudine LEFEVRE</li> </ul>

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de créer un budget annexe intitulé « Office du Tourisme Paris Vallée de Marne » avec autonomie financière.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le Budget Primitif annexe office du tourisme dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	96 090.00 €	Dépenses	301 000.00 €
Recettes	96 090.00 €	Recettes	301 000.00 €

**A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le compte de gestion 2018 du Budget de l'Office de Tourisme de Paris – Vallée de la Marne.**

**A EMIS A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES un avis favorable sur le compte administratif 2018 du Budget de l'Office de Tourisme de Paris – Vallée de la Marne.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de confirmer le barème suivant de la taxe de séjour à compter du 01/01/2020 :**

Catégories d'hébergement	Tarif Intercommunal
Palaces	4,10€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,36€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73€
Irraincs de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55€
Irraincs de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la création du tableau des effectifs suivant pour le budget annexe office du tourisme :**

GRADES / EMPLOIS	Créations	Effectif réglementaire
Directeur territorial	1	1
Attaché territorial	1	1
Adjoint administratif ppl de 2 <sup>ème</sup> CL	1	1
Adjoint administratif	2	2

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la création du poste de directeur chargé d'administration de l'Office de Tourisme Paris-Vallée de la Marne, correspondant au cadre d'emploi des attachés, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le recours au contrat d'apprentissage pour deux directions l'Office de tourisme et la Direction du développement sportif et touristique.**

**A DECIDE De poursuivre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le contrat établi pour une durée d'un an, du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019, pour un apprenti au sein de l'Office de tourisme, préparant une licence professionnelle métiers du tourisme – commercialisation des produits touristiques – parcours nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de recruter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, par contrat établi pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2020, un apprenti préparant un Master 2 Management du sport au sein de la Direction du développement sportif et touristique, auprès du chargé de missions développement et événements sportifs, dans le cadre de l'organisation de l'Oxy'Trail.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de chargé d'études de l'observatoire fiscal par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues.**

**A PRECISE** Que l'intéressé a pour missions, sous l'autorité de la directrice du service information géographique et urbaine :

- Assurer une veille fiscale spécifique et informer les responsables politiques et administratifs. Il pourra également être amené à répondre aux interrogations des administrés. Un regard particulier sera porté sur la révision des valeurs locatives et l'exonération de la taxe d'habitation.
- Préparer et participer aux Commissions Intercommunales des Impôts Directs notamment en lien avec la direction du développement économique ;
- Analyser les composantes de la fiscalité locale au travers d'analyses, de tableaux de bord et d'indicateurs annuels et pluriannuels afin d'éclairer les choix des élus et de la Direction Générale ;
- Estimer les recettes attendues, et de mesurer les conséquences des décisions et arbitrages envisagés en matière de taux, d'exonération ou d'abattement ;
- Optimiser des bases d'imposition en vue de rétablir l'équité des administrés devant l'impôt et d'optimiser les recettes fiscales de la collectivité. A ce titre, il mobilisera et organisera les données nécessaires au contrôle et à l'identification des anomalies.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l'emploi de médecin du sport par une candidate contractuelle compte tenu des qualifications détenues.**

**A PRECISE** Que l'intéressée a pour missions, sous l'autorité du Directeur des Solidarités Intercommunales et de la Responsable du service santé :

- Réaliser les visites d'aptitude médicale à la pratique du sport en vue de délivrer des certificats de non contre-indication
- Pratiquer des examens complémentaires (test d'effort, électrocardiogramme, ...)
- Prévenir les accidents liés à la pratique du sport, notamment par des process de prévention
- Diagnostiquer et conseiller le sportif en cas de traumatismes
- Mettre en place des actions de prévention en partenariat avec les acteurs locaux

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, dans la limite des textes applicables à l'Etat, pour les agents :**

- titulaires, stagiaires et contractuels,
- de tous les cadres d'emplois de catégorie C et B ou relevant de la catégorie A de la filière médico-sociale,
- de toutes les directions et tous les services de l'agglomération,
- exerçant leur activité à temps complet.

**A FIXE** Le montant de l'indemnité horaire selon la formule de calcul suivante et selon l'indice détenu par l'agent : (Traitement brut + NBI + Indemnité de résidence)\*12/1820

**A DECIDE** Que cette indemnité est majorée de la façon suivante :

- Heures supplémentaires de jour inférieures à 14 heures : coefficient de 1,25%
- Heures supplémentaires de jour supérieures à 14 heures : coefficient de 1,27%
- Heures supplémentaires de dimanche et jour férié : coefficient de 66%
- Heures supplémentaires de nuit (réalisées entre 22 heures et 7 heures) : coefficient de 100%

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de rémunérer les heures supplémentaires réalisées par les agents titulaires, stagiaires et contractuels exerçant leur activité à temps complet des cadres d'emplois suivants :

- Assistant d'enseignement artistique (temps complet fixé à 20 heures hebdomadaires)
- Professeur d'enseignement artistique (temps complet fixé à 16 heures hebdomadaires)

**A FIXE** Le montant de rémunération selon les formules de calcul suivantes :

- **Pour le service supplémentaire régulier :**  
Attribution d'une indemnité annuelle, versée par neuvième d'octobre à juin et calculée de la manière suivante :  
(Traitement brut moyen du grade / 20h ou 16h x 9/13)
- **Pour le service supplémentaire irrégulier :**  
Attribution d'une indemnité horaire, versée dès la première heure supplémentaire effectuée et calculée de la manière suivante : (Indemnité annuelle / 36) + 25%

Soit, les montants suivants par grade (au 01/01/2019) :

Grade	Montant heure supplémentaire (en euros)
Assistant d'enseignement artistique	28,59
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	30,08
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	33,08
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	44,82
Professeur d'enseignement artistique hors classe	49,30

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal du dimanche et jour férié consistant à indemniser des heures de travail effectuées ces jours dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail et pour un service accompli entre 6h00 et 21h00 pour les agents appartenant à tous les cadres d'emplois affectés aux services suivants :

- Réseau des piscines
- Nautil
- Spectacle vivant

**A FIXE** Le taux réglementaire est fixé à 0,74 euros par heure réellement effectuée.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit consistant à indemniser des heures de travail effectuées dans le cadre de la durée hebdomadaire du travail et pour un service accompli entre 21h00 et 06h00 du matin, pour les agents appartenant à tous les cadres d'emplois affectés aux services suivants :

- Réseau des piscines
- Nautil
- Spectacle vivant

**A FIXE** Le taux réglementaire à 0,17 € par heure effectuée, majoré de 0,80 € lorsque les tâches effectuées ne se limitent pas à de la simple surveillance.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'assurance chômage, au 1<sup>er</sup> juillet 2019. - **A AUTORISE** Monsieur le Président, à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de créer, dans le cadre du dispositif Compte Personnel de Formation, une Commission de Formation composée du (de la) Président(e), du (de la) Directeur (trice) Général(e), du (de la) Directeur (trice) des Ressources Humaines, du (de la) Responsable Formation et d'un(e) représentant(e) de chaque organisation syndicale. Cette commission sera chargée d'examiner l'ensemble des demandes de formation dans le cadre du CPF et les prioriser en fonction des critères définis par la loi, ci-dessous précisés par ordre de priorité. L'agent sera ensuite informé de l'accord, du refus ou du report de sa demande dans un délai de 2 mois après la fin de la campagne de recensement des demandes de mobilisation du CPF.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'attribuer une subvention de 100 000 € à l'association U.M.S. Pontault-Combault Handball pour soutenir son équipe masculine Senior dans son engagement au niveau national, au titre de l'année 2019/2020,**

**A APPROUVE** La convention de participation financière à passer avec l'association U.M.S. Pontault-Combault Handball.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de soutenir les clubs, sportifs de haut niveau au titre de l'année 2019/2020, domiciliés sur le territoire de la CAPVM, licenciant un ou plusieurs sportifs inscrits sur la liste ministérielle dans une des catégories Elite, Sénior, Relève ou Espoir et pratiquant une discipline olympique ou paralympique individuelle, et d'attribuer les subventions suivantes :**

**Athlètes :** 500 € à l'association « AQUA CLUB PONTAULT – ROISSY » pour une athlète de catégorie Espoir  
 2 000 € (1 000 € X 2) à l'association « A.S.N.S. LES AQUARINES » pour deux athlètes de catégorie Sénior  
 500 € à l'association « BADMINTON CLUB de Noisiel » pour un athlète de catégorie Espoir  
 1 000 € à l'association « C.H.M. TORCY » pour soutenir une athlète de catégorie Sénior  
 1 000 € (500 € X 2) à l'association « SPORTS DE CHELLES JUDO » pour deux athlètes de catégorie Espoirs  
 1 750 € (750 €, 500 €, 500 €) à l'association « JUDO CLUB PONTAULT-COMBAULT » pour un athlète de catégorie Relève et deux de catégorie Espoir  
 3 000 € (750 € X 2 et 500 € X 3) à l'association « TORCY CANOE KAYAK » pour cinq athlètes  
 2 500 € (2 000 € et 500 €) à l'association « TRIBE SKATEBOARD de CHELLES » pour deux athlètes  
 500 € à l'association « U.M.S PONTAULT-COMBAULT Athlétisme » pour une athlète

**Associations :** 10 000 € (5 000 € X 2) à l'association U.S. Torcy Football pour ses deux équipes U-19 Masculin et U-17 Masculin  
 20 000 € (5 000 € X 4), à l'association « Marne la Vallée Basket »  
 7 338 € à l'association « Chelles Tennis de table »  
 14 600 € à l'association « U.M.S. Pontault-Combault Tennis de table »  
 20 000€ à l'association « Torcy Handball Marne-la-Vallée »  
 5 000 € à l'entente « U.M.S. Pontault-Combault handball – Torcy Marne-la-Vallée handball » pour l'équipe U-18 Masculin

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adopter des tarifs communs à l'ensemble du réseau des 5 équipements aquatiques de la CAPVM à savoir :**

groupes et organismes	ligne d'eau (heure)	22,00 €
	ligne d'eau (heure) (extérieur)	32,00 €
	petit bain (heure)	55,00 €
	petit bain (heure) (extérieur)	80,00 €
	groupes 10 pers mini extérieur piscines - tarif/pers	3,30 €
	groupes 10 pers mini extérieur Nautil - tarif/pers	5,00 €
	groupes 10 pers min résident piscines - tarif/pers	2,20 €
	groupes 10 pers min résident Nautil - tarif/pers	3,70 €
	educateur pour groupe (1h)	35,00 €
	école de natation (une séance)	6,00 €
	école de natation (un semestre)	84,00 €
	activités/animations adultes réseau piscines (une séance)	7,00 €
	activités/animations adultes réseau piscines (10 séances)	65,00 €

gratuité d'accès	établissements scolaires primaires publics
	établissements scolaires primaires privés conventionnés
	classes de 6ème collèges résidents
	services municipaux enfance, jeunesse et sports
	corps constitués (pompiers, police nationale et municipale
	accompagnants de personnes handicapées
	personnel territorial pendant ouverture midi

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adopter l'évolution des tarifs suivants du Nautil pour les extérieurs et les résidents des douze communes de la CAPVM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :**



Espaces	Familles	Articles	Résidents	Extérieurs	Opérations commerciales	Résidents	Extérieurs	% augmentation
Aquatique	Cartes annuelles	Plein tarif	82,00 €	127,80 €	-10%			
		Tarif réduit	66,00 €	108,15 €	-10%			
		Entreprises - employé résident	68,25 €	68,25 €				
		Entreprises - employé extérieur	82,00 €	110,15 €				
		Famille	231,00 €	350,40 €	-10%			
	Cartes 10 entrées	Plein tarif	41,00 €	63,75 €				
		Tarif réduit	33,00 €	54,10 €				
	Entrées unitaires	Plein tarif	4,50 €	8,15 €				
		Tarif réduit	3,70 €	7,15 €				
		groupe	3,70 €	5,00 €				
	Passeports journée été	Plein tarif	5,00 €	10,00 €				
		Tarif réduit	4,00 €	8,50 €				
		Entrée soirée été	3,70 €	4,80 €				
	Educateurs	mise à disposition éducateur par heure	33,50 €			35,00 €		4,48%
Location ligne d'eau	ligne d'eau par heure	21,40 €	31,40 €		22,00 €	32,00 €	2,81,91%	
Forme	Abonnements	annuel forme (aquabiking inclus)	421,50 €	617,10 €	-10%			
		annuel forme Entreprises (aquabiking inclus)- employé résident	392,70 €	392,70 €				
		annuel forme Entreprises (aquabiking inclus)- employé extérieur	421,50 €	504,90 €				
		annuel Essentiel (salle musculation/cardio et cours fitness uniquement)	294,00 €	396,00 €	-10%	318,00 €	432,00 €	8,16,1%
		annuel Essentiel Entreprises (salle musculation/cardio et cours fitness uniquement) - employé résident	276,00 €	276,00 €		300,00 €	300,00 €	8,7%
		annuel Essentiel Entreprises (salle musculation/cardio et cours fitness uniquement) - employé extérieur	294,00 €	336,00 €		318,00 €	366,00 €	8,16,9%
		70 séances aquagym (aquabiking + espace détente inclus)	227,00 €	319,00 €	-10%			
		70 séances aquagym Entreprises (aquabiking + espace détente inclus) - employé résident	212,00 €	212,00 €				
		70 séances aquagym Entreprises (aquabiking + espace détente inclus) - employé extérieur	227,00 €	270,00 €				
				trimestriel forme (aquabiking inclus)	125,50 €	183,80 €		
annuel squash	236,00 €			376,90 €	-10%			
annuel squash Entreprises - employé résident	219,30 €			219,30 €				
annuel squash Entreprises - employé extérieur	236,00 €			317,25 €				
Annual Club ET SPORTIFS HAUT NIVEAU	176,25 €							
Cartes de 10 entrées	forme (aquabiking inclus)		98,90 €	142,80 €				
	aquagym (aquabiking + espace détente inclus)		53,50 €	74,00 €				
Entrées unitaires	forme (aquabiking inclus)		19,50 €	28,75 €				
	squash		7,10 €	10,70 €				
Location matériel	2 raquettes + 1 balle squash		5,40 €					
Escalade	Entrées unitaires	Plein tarif	6,40 €	9,40 €				
		Tarif réduit	5,80 €	8,40 €				
		auto-assurance Plein tarif	12,00 €	15,00 €		15,00 €	19,00 €	
		auto-assurance Tarif Réduit	10,00 €	13,00 €		13,00 €	17,00 €	
		passport journée Plein tarif	10,40 €	14,50 €				
		passport journée Tarif réduit	8,15 €	11,75 €				
	Cartes de 10 entrées	Plein tarif	86,20 €	117,80 €				
		Tarif réduit	68,10 €	108,50 €				
	Abonnements	trimestriel Plein tarif	121,40 €	169,30 €				
		trimestriel Tarif Réduit	103,50 €	144,10 €				
		annuel plein tarif	367,50 €	509,00 €	-10%			
		annuel tarif réduit	298,50 €	410,65 €	-10%			
		annuel Escalade duo	551,30 €	770,80 €	-10%			
		annuel Escalade Famille	735,00 €	1 044,45 €	-10%			
		annuel Escalade Entreprises - employé résident	302,75 €	302,75 €				
		annuel Escalade Entreprises - employé extérieur	367,50 €	415,15 €				
	Groupe	2h	3,65 €	5,30 €				
3h		5,25 €	7,80 €					
Matériel	groupe	2,35 €	3,40 €					
	baudrier	2,30 €	3,25 €					
	descendeur et mousqueton	1,80 €	2,55 €					
	chaussons	3,40 €	4,80 €					
	kit complet	4,90 €	7,00 €					
	Formations	Brevet d'aptitude à la pratique et à l'animation (BAPA)	150€	195€				
Brevet d'aptitude à la pratique (BAP)		50,00 €	65,00 €					
Divers		carte perdue ou dégradée	10,20 €					
		Badge perdu ou dégradé	20,40 €					
		location de l'espace public (parking) du Nautil (par jour)	0,50€/m2					
		location d'espaces (1e m² par heure)	0,50€					

Eligibilité au tarif réduit	<b>Pour les résidents uniquement</b> Enfant de 6 à 18 ans, Sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants résidents et étudiants du territoire, seniors âgés de plus de 80 ans, familles nombreuses, personnes handicapées attestant d'une incapacité supérieure à 80 % et leur accompagnant
Eligibilité à la gratuité	Enfant de moins de 4 ans résidents.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reconduire le dispositif de plafonnement de l'augmentation des tarifs à +90 euros par élève pour le réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne, sous réserve d'un cursus identique à l'année scolaire 2018-2019, des augmentations de tarifs pour les années 2019-2020 et 2020-2021.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de réajuster les tarifs du Spectacle Vivant pour la saison 2019-2020 selon le tableau suivant :**

## GRILLE TARIFAIRE 2019-2020 DE LA DIRECTION DU SPECTACLE VIVANT

Tarifs applicables pour les spectacles à partir de la saison 2019/2020

Tarifs des places A Familie	Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif réduit +	Publics bénéficiaires REDUIT*	Publics bénéficiaires REDUIT**
Catégorie A	24 €	15 €	10 €	10 €	Jeunes - de 26 ans, Bénéficiaires des minima sociaux, Périmaires sociaux culturels conventionnés**, partenaire Festival Tout Oule
Catégorie B	15 €	10 €	6 €	6 €	Demandeurs d'emploi, plus de 60 ans, Détenus de la carte famille nombreuse, Personnes en situation de handicap, Comités d'entreprise, groupe de 10 personnes et +
Catégorie C Spectacles Jours publics Spectacles Trajectoires artistiques	6 €	4 €	4 €	4 €	
Catégorie D	0 €				
Tarifs focus*** pour chacun des focus	20,00 €	15,00 €	10,00 €	10,00 €	Spectacles en entrée libre

Les Pass Pass	Types	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif réduit +
Pass Pass - 3 spectacles et +	Catégorie A	16,00 €	9,00 €	7,00 €
	Catégorie B	8,00 €	5,00 €	4,00 €
	Catégorie C	4,00 €		

\* Sur présentation d'un justificatif.

\*\* Structures sociales et culturelles dans le cadre de partenariats ; vitilles de l'ensemble des opérateurs culturels du territoire et au-delà, centres sociaux, CCAS, MDS, foyers de personnes âgées, MJC, établissements médico-sociaux (MECS, IME, IMPTs, ESAT...).

\*\*\* Focus : Evénement sous forme d'un temps fort, regroupant plusieurs spectacles, pour les non-abonnés.

Tarifs pour marchés publics (sur toutes les catégories)	Tarif unique
Collégiens et lycéens	5 €
Élémentaires	4 €

Tarifs applicables, en valant pour de la programmation avant visible :

Tarif partenaires Ferme du Buisson	Tarif
	10 € (tarif attribué aux abonnés des Passelles)
	4 € (tarif unique appliqué lors du Festival Tout Oule)

Tarif déduit pour les professionnels de la culture en fonction de leur disponibilité :

Tarif déduit pour les enseignants des conservatoires pour les spectacles de la saison Trajectoires Artistiques (catégorie C)	Tarif
	4 €

Remboursement

Les remboursements et les échanges sont possibles jusqu'au jour du spectacle, et après le spectacle en cas d'annulation du spectacle.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'augmenter les tarifs de mise à disposition des équipements de spectacle vivant à des opérateurs privés selon les montants proposés, à raison de 1800 euros pour une ½ journée (jusqu'à 4 heures) et de 2800 euros pour une journée (au-delà de 4 heures).**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Mme Annie Denis, Présidente, ne prend pas part aux votes) le contrat d'objectifs et de moyens avec l'EPCC de la Ferme du Buisson pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022.**

**A DECIDE** D'allouer à l'EPCC de La Ferme du Buisson, dans le cadre de ce contrat d'objectifs, une contribution financière annuelle dont le montant sera déterminé chaque année lors du vote du budget,

Que les propositions d'investissement annoncées dans le présent contrat d'objectifs ne valent pas engagement et seront soumises à l'examen des instances communautaires à l'occasion du vote du budget.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reconduire la mise à disposition du pôle culturel Les Passerelles à la commune de Pontault-Combault, pour une durée de quatre ans, comprenant notamment une réduction du nombre de jours de mise à disposition.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de reconduire la mise à disposition de l'auditorium Jean Cocteau à la commune de Noisiel, pour une durée de quatre ans, comprenant notamment une réduction du nombre de jours de mise à disposition.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :**

- Engager la procédure de passation du marché public de fourniture et livraison de CD et de DVD pour le réseau des médiathèques et des conservatoires, sans montant minimum, ni maximum,
- Signer ledit marché et tout document y afférent.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de déposer un dossier de demande de labellisation Premières pages auprès du ministère de la culture et de la communication et une demande de subvention auprès du ministère de la culture et de la communication.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES d'adopter la stratégie à l'horizon 2030 de RfVS-OMS et le Consensus de Copenhague, qui retiennent les 3 valeurs fondamentales suivantes :**

- L'intersectorialité, qui permet de s'assurer que les politiques locales soient positives en matière de santé
- L'équité, concourant à renforcer la justice sociale et promouvant la réduction des inégalités sociales de santé
- La durabilité, permettant à long terme, le développement de villes agréables au bénéfice de la santé des populations actuelles et des générations futures

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de verser une subvention d'un montant de 12.000 (douze mille) euros à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, et une subvention de 6.500 (six mille cinq cents) euros à la ComUE Université Paris-Est.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de développer le partenariat avec la ComUE Université Paris-Est en soutenant l'événement FUTURE Days 2019, et de verser une subvention de 5.000 € la ComUE Université Paris-Est pour soutenir cet événement.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de créer un prix de thèses « Paris-Vallée de la Marne », doté à hauteur de 1.000 (mille) euros et d'approuver le règlement afférent.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à :

- Engager la **procédure de passation du marché public dans le cadre des travaux de voirie sur les voies de circulation et dans les Parcs et les Forêts** dont le montant prévisionnel de cette prestation est estimé à 1 500 000 €/an,
- Signer le marché à intervenir et tout document s'y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de participation financière pour les travaux d'aménagements de points d'arrêts avenue de Dantzig et avenue Charles Rouxel à Pontault-Combault. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de participation financière afférente.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de partenariat entre la Ville de Pontault-Combault et l'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, relative au financement du système, au visionnage et l'exploitation des images des caméras de vidéo-protection situées au Conservatoire Nina Simone, au 107, avenue de la République à Pontault-Combault. L'exploitation des 6 caméras de vidéo-protection sera installée, entretenue et financée par la CAPVM. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique de la CAPVM à l'EPAMARNE pour la réalisation d'une voie verte à usage mixte au-dessus des réseaux primaires permettant la desserte de la ZAC de Lamirault-Croissy. –

**A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de participation pour les travaux de réhabilitation de la voirie rue du Général de Gaulle à Pontault-Combault, face au futur conservatoire Nina Simone. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de participation afférente.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la convention de participation financière pour les travaux de requalification de la voirie de l'avenue de la République, entre l'avenue de Dantzig et la rue de Meaux à Pontault-Combault. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de participation financière.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'avenant n°6 au contrat d'exploitation par affermage du service public de l'assainissement - secteur ex-Marne et Chantereine - entre la CAPVM et Suez eau France. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de ne pas adhérer au SyAGE pour la compétence GEMAPI.

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** de rétrocéder le rez-de-jardin du site Pasteur à Chelles à la commune de Chelles à compter de la signature du procès-verbal de rétrocession. – **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal de rétrocession.

**A MODIFIE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'intérêt communautaire des ZAC défini dans la délibération du conseil communautaire de la CAPVM n°171210 du 14/12/2017, en supprimant la ZAC Castermant à Chelles de cette liste.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'avenant n°4 à la concession d'aménagement du 21 février 2011 par laquelle la réalisation de l'opération de la ZAC CASTERMANT a été confiée à M2CA, et à transféré l'ensemble de ses droits et obligations à la ville de Chelles, pour la poursuite de l'opération sur la ZAC CASTERMANT.

**A DECLARE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** vouloir se désengager de la convention d'intervention foncière tripartite signée avec l'EPF Ile de France sur la maîtrise et la veille foncière de ce périmètre Castermant sur le territoire de Chelles. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à saisir l'EPF Ile de France à cet effet.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'avenant n°3 au traité de concession entre la CAPVM et la SPLA-IN M2CA pour l'opération de la ZAC de la Régalle,**

**A APPROUVE** La prorogation des garanties d'emprunt souscrites par la SPLA-IN M2CA jusqu'au terme de la concession d'aménagement. - **A AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant et le traité de concession consolidé et actualisé ainsi que tout document y afférent et l'ensemble des documents nécessaires à la prorogation des garanties d'emprunts souscrites pour l'opération de la ZAC de la Régalle.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le déclassement anticipé et la cession de la parcelle AB 540,** sise Cours du Buisson à Noisiel, d'une superficie de 385 m<sup>2</sup> à l'Office Public Marne et Chantereine Habitat à l'euro symbolique. La désaffectation effective de la parcelle interviendra dans un délai ne pouvant dépasser trois ans et sera constatée par une nouvelle délibération du Conseil communautaire. -**A AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous les documents afférents à la cession de ce bien.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à disposition des parcelles BD 289 et 295,** d'une superficie de 5 648 m<sup>2</sup>, sises dans la ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy au SDIS 77 afin qu'il y réalise un centre de secours et d'incendie. Cette mise à disposition **se fera par le biais d'un bail emphytéotique administratif** à titre gracieux et pour une durée de 50 ans. -**A AUTORISE** Monsieur Le Président à signer le bail emphytéotique administratif ainsi que tous les documents afférents.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession des parcelles AE 310, 311 et 313 à Noisiel,** d'une superficie de 1 721 m<sup>2</sup>, sur lesquelles est édifié le centre de loisirs du Verger, à la Ville de Noisiel pour un euro symbolique. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la rétrocession de cette parcelle et de l'équipement qu'elle supporte.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession des parcelles AK 159 et 161,** d'une superficie de 250 et 429 m<sup>2</sup> sises à Noisiel, correspondant à l'aire de jeux de l'Allée des Bois pour un euro symbolique, à la ville de Noisiel. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la rétrocession de ces biens.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession à titre gracieux de la parcelle BK 603 à Torcy** d'une superficie de 113 m<sup>2</sup> correspondant au trottoir de l'Allée Gaston Defferre à la ville de Torcy. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la rétrocession de cette parcelle.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la rétrocession de la parcelle AD 207 sise Cours de l'Arche Guédon et de l'Allée du Collège à la Ville de Torcy** pour un euro symbolique, ceci constituant un transfert de charges. - **A AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la rétrocession de ces voiries.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le bilan annuel 2018 de l'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'ensemble des bailleurs signataires des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB.**

**A PRIS ACTE** De la volonté de la commune de Noisiel de ne pas signer l'avenant de prorogation jusqu'en 2020 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'élaboration de la rénovation et de la prorogation 2020-2022 des trois contrats de ville des trois territoires, Nord (ex-CAMC), Centre (Ex-Val Maubuée) et Sud (Ex-Brie Francilienne) de la CA Paris Vallée de la Marne.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le principe de l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH MC HABITAT par la SCIC HLM GEXIO** (société du groupe ESSIA), en application des dispositions de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, tel que modifié par l'article 83 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi ELAN, autorisant l'absorption d'un office public de l'habitat (OPH) par une société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré (SCIC HLM),

**A APPROUVE** Le lancement des études et travaux préparatoires à la réalisation d'une telle opération.

**A DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (33 CONTRES : MME LYDIE AUTREUX, M. THIERRY BABEC, MME NADIA BEAUMEL, M. GILLES BORD, M. EMERIC BREHIER, M. NICOLAS DELAUNAY, MME MONIQUE DELESSARD, MME ANNIE DENIS, MME ANNYCK DODOTE, M. GERARD EUDE, M. JEAN-CLAUDE GANDRILLE, MME JULIE GOBERT, MME ISABELLE GUILLOTEAU, MME MONIQUE HOUSSOU, M. GUILLAUME LE LAY-FELZINE, MME NADINE LOPES, M. PAUL MIGUEL, M. PATRICK RATOCHNIAK, M. PASCAL ROUSSEAU, M. GERARD TABUY, M. MICHEL VERMOT, M. MATHIEU VISKOVIC, M. ANDRE YUSTE, M. MICHEL BOUGLOUAN, M. PATRICK CABUCHE, MME DANIELLE GAUTHIER, M. DANIEL GUILLAUME, MME DANIELLE KLEIN-POUCHOL, MME MAUD TALLET, M. ALAIN LECLERC, MME GHISLAINE MERLIN, MME FERNANDE TREZENTOS-OLIVEIRA, M. MEZIANE BENARAB ; 10 ABSTENTIONS : M. FRANCOIS BOUCHART, M. JEAN-EMMANUEL DEPECKER, MME HAFIDA DHABI, MME NADIA DRIEF, MME CLAUDE PAQUIS-CONNAN, MME MAMAILLE TATI, M. JONATHAN ZERDOUN, M. XAVIER VANDERBISE, M. ANTONIO DE CARVALHO, M. JEAN CALVET) de ne pas proposer au Préfet du Département, l'exemption du dispositif SRU des communes de Croissy-Beaubourg et Emerainville pour la période triennale 2020-2022.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) la mise en place, à l'issue de la réflexion engagée avec les communes du territoire, d'un dispositif local de lutte contre les bailleurs indélélicats, adapté aux besoins du territoire et aux attentes des communes, intégrant les nouveaux outils de la loi ALUR, dont le permis de louer et le permis de diviser si cela s'avère opportun.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la cession à titre gracieux à la commune de Noisiel des abris voyageurs situés sur son territoire. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.**

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer une convention avec la direction générale des finances publiques pour permettre l'adhésion de la collectivité au système d'encaissement par prélèvement SEPA et par carte bancaire des factures de régie sur internet (PAYFIP) pour les conservatoires à rayonnement intercommunal Michel Sloba et de Pontault-Roissey et le conservatoire à rayonnement départemental de Noisiel.**

**A PRIS ACTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de la communication du rapport annuel d'activité de la CAPVM, exercice 2018.**

**A VOTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES une motion soutenant la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants du collège Pablo-Picasso pour demander l'intégration de l'ensemble des élèves ayant réussi les tests de sélection au vu de maintenir l'ouverture à la rentrée 2019 de la Classe à Horaire Aménagée Musicale qui bénéficie d'un partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental Val Maubuée à Noisiel, et demandant l'attribution d'une dotation horaire suffisante au collège Pablo-Picasso pour permettre cette ouverture dans les meilleures conditions à la rentrée 2019.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

*Date affichage : 27 juin 2019*